

CCMSA 2024-04

TDB _ SUPPRESSION DES DOCUMENTS PAPIER

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **TDB _ Suppression des documents papier** » dont la finalité est d'améliorer la suppression des documents papier transmis par les assurés à la MSA, par la constitution d'un tableau de bord dédié.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite d'une semaine.

L'accès aux seules données agrégées (les données personnelles ne sont pas communiquées) est réservé aux agents de direction et référents pilotage des MSA (Caisse Centrale et Caisses). Les données agrégées sont susceptibles d'être transmises au ministère de la santé, à l'IGAS et à la Cour des comptes.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, de limitation et d'opposition aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur un intérêt légitime, le droit à la portabilité ne s'applique pas.

Les droits à votre disposition s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07